

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 32/1941 (1941)

Artikel: Jura bernois
Autor: Junod, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura bernois.

La vie scolaire, en temps de guerre, se poursuit et s'adapte sans cesse, imperceptiblement, aux nécessités de l'heure. Combien d'institutions improvisées, qui deviennent indispensables et qui se maintiendront après la guerre ? Combien de simplifications, de transformations qui auraient semblé impossibles en temps de paix, et que personne ne discute, et peut-être ne discutera jamais plus ? La Direction de l'instruction publique publie dans chaque numéro de la *Feuille officielle scolaire* des instructions apportant les mesures indispensables. Ce sont, entre autres, les dispenses accordées aux enfants des degrés supérieurs pour venir en aide aux agriculteurs. De nombreux écoliers et écolières ont ainsi repris contact avec la terre, avec la campagne, et qui pourrait dire les bienfaits de pareilles expériences ? Il en est qui sont revenus découragés, que l'on a traités un peu trop en ouvriers de ferme. Mais le plus souvent, gymnasiens, normaliens, universitaires reviennent des champs le teint hâlé, la mine réjouie, enchantés de l'expérience, et tout disposés à recommencer, peut-être même à continuer. Y aurait-il grand mal à ce que les uns ou les autres, éclairés par leur stage forcé, eussent le désir de lâcher le latin, le droit, la théorie pour la vie plus libre et plus large de la campagne ? Les études, pour beaucoup, sont une insipide corvée, les perspectives sont mauvaises pour les intellectuels, alors que la terre nourrit encore son homme, et le nourrit bien. Il se peut que des vocations se révèlent et qu'ainsi le retour nécessaire de citoyens à la terre, à l'artisanat, se trouve facilité des nombreuses expériences faites par nos écoliers.

Autre institution de guerre qui aura sa répercussion à l'avenir : l'aide aux instituteurs sans place. La nécessité d'occuper les chômeurs intellectuels, et spécialement les éducateurs, a révélé certaines possibilités intéressantes. Tout d'abord, on s'aperçoit que de nombreuses classes devraient être dédoublées, et que cette mesure servirait à la fois à combattre le chômage tout en assurant une éducation plus individuelle, nécessitée par les circonstances. On réclame à grands cris des personnalités, et l'on compte encore des classes de 40, 50 et 60 élèves. La question est actuellement posée, le facteur finance n'est plus considéré — enfin ! — comme déterminant, et quelque bien pourrait, une fois de plus, sortir des maux effroyables de l'heure présente.

En outre, les dangers, tant extérieurs qu'intérieurs, auxquels nous sommes exposés, nous imposent une action nationale intense.

La fraternité helvétique ne saurait s'exprimer que par des mots. Dans le canton de Berne, prototype de la Suisse une et diverse, plusieurs initiatives ont surgi : correspondances entre écoliers de langues différentes, échanges de vacances, échanges de classes, cours de vacances. Citons en particulier l'échange de classes entre les écoles normales de Thoune et de Delémont. Pour toute une semaine, à la veille des vacances d'été, une classe de Thoune sous la direction d'un professeur, se rend à l'école normale de Delémont, qui envoie une de ses classes en échange à Thoune. Le programme de la semaine est des plus intéressants : introduction à la langue étrangère, spécialement à la prononciation, leçons à l'école d'application, leçons de géographie régionale, de folklore, leçons de chant en commun avec les camarades de langue étrangère, excursions, sport, soirées instructives et récréatives. Et toujours la présence de professeurs accueillants, de camarades avec lesquels il est si facile d'échanger des idées, de converser en langue étrangère — alors que c'est si laborieux en classe ! Certes, on n'apprend pas une langue en huit jours, mais on s'y intéresse, on se développe, on affermit ses connaissances. Et surtout, comme on est venu pour prendre contact avec des camarades étrangers, pour apprendre à connaître une mentalité, un peuple, une terre, on observe, on modifie des notions préconçues, et l'on revient chez soi animé de sentiments de sympathie pour « l'autre Suisse », celle que l'on considérerait comme inférieure, et qui est si belle, si bonne, si aimable, cet Oberland prestigieux, ce Jura si harmonieux, et ces gens, ces Bernois malicieux, ces Romands sérieux, ces gens si près les uns des autres. Un avantage encore de ces échanges, c'est le contact qui s'établit, année après année, entre les corps enseignants des deux écoles. Lorsque vous avez passé huit jours chez vos collègues, partageant leurs travaux et leurs plaisirs, lorsque vous les avez vus travailler, chercher, créer, vous rentrez dans votre classe enrichi et encouragé.

Toujours dans le même domaine, tant pour développer l'éducation nationale que pour occuper des instituteurs sans place, la Direction de l'instruction publique a organisé des cours de vacances : travaux manuels, langues étrangères. Ces cours, subventionnés par l'Etat et par la Société des instituteurs bernois, rendent les plus grands services. Ils sont bien suivis, pour autant que les mobilisations le permettent. Nous reviendrons sur ce sujet l'an prochain, quand les projets caressés par les instances diverses auront été réalisés, ce qui ne manquera pas, les expériences faites autorisant les plus grands espoirs.

Pour en finir avec les répercussions de la guerre à l'école, citons la réduction momentanée de la pléthore. Non seulement tous les instituteurs sans place sont occupés, mais encore de nombreux remplaçants de cantons voisins ont dû être appelés ; encore une occasion, pour des Suisses, de « visiter leur pays ».

L'activité scientifique et corporative se trouve quelque peu ralentie du fait de la mobilisation de centaines d'instituteurs. Toutefois, les commissions des moyens d'enseignement poursuivent la mise au point des manuels scolaires. Pour l'école primaire, deux livres de chant ont paru coup sur coup : *Chantons !* et *Notes claires*. Ces deux ouvrages ont été accueillis avec joie, par les uns, et avec scepticisme par d'autres. Sera-t-il jamais possible de contenter tout un corps enseignant ? Ces deux recueils apportent certainement de grandes richesses à nos enfants ; il appartiendra aux maîtres de chant de choisir, d'adapter, car un manuel n'est qu'un guide, une suggestion et une documentation. Le maître, et non le livre, est au cœur du travail scolaire, et cela est plus vrai encore pour les leçons artistiques que pour les cours scientifiques.

L'élaboration des ouvrages d'histoire et de religion est lente, spécialement dans une région où cohabitent, d'ailleurs en parfait accord, catholiques et protestants. Peut-être vaut-il mieux ne pas trop se presser, en l'occurrence : c'est ce qu'ont pensé les instituteurs jurassiens lorsqu'ils ont décidé de rééditer certains manuels de lecture, avec des modifications de détail.

Une grosse question, qui se pose dans le canton de Berne comme ailleurs, est celle des traitements du corps enseignant. La vie renchérit, les charges s'accumulent, et les familles d'instituteurs se voient jetées dans des difficultés grandissantes. Il faut espérer qu'une solution interviendra au cours de l'année 41, car la situation devient angoissante. On avait admis, dans la population, le principe d'une rétribution équitable des efforts accomplis par l'école. L'instituteur avait peu à peu obtenu un traitement, sinon considérable, du moins honorable. Tout est remis en question. Certains instituteurs font des dettes, ils s'aigrissent, se découragent, et l'on voit poindre une époque de troubles sociaux comparable à celle des années 1915 à 18. Espérons qu'une entente interviendra avant que le mal soit irrémédiable. Le problème se pose aussi, du reste, pour d'autres catégories de fonctionnaires, et pour tous les salariés en général. La création de la Caisse de compensation a donné une solution acceptable à la question du salaire des mobilisés. Cet acte de justice confé-

dérale devrait être suivi d'autres, destinés à préparer la communauté de l'avenir, basée sur une répartition équitable des charges et du profit. On y travaille dans tous les milieux, et le corps enseignant serait le premier à se réjouir de pareille réalisation collective.

En attendant, le corps enseignant continue ses efforts en vue d'une amélioration constante de ses possibilités d'action éducative. Il s'intéresse aux camps romands des éducateurs et des éducatrices, il participe en nombre aux cours de perfectionnement : ces cours ont dû être supprimés en 1940 dans le Jura bernois, par suite des événements de l'été. Le danger extérieur, l'arrivée des réfugiés civils et militaires, ne permettaient pas de songer à grouper les instituteurs en vue de leur développement professionnel. Il faut avoir vu ces théories de femmes, d'enfants, d'hommes couvrant les routes, emplissant les trains, hagards, dépourvus de tout — cette femme de pasteur et ses enfants, sur un quai, échappés à la bataille proche, n'ayant sauvé que le strict nécessaire, ce que l'on pouvait prendre sur son dos, et pour toute richesse un billet de chemin de fer pour une ville du centre, — il faut avoir vu défiler ces bataillons, ces batteries, des unités débandées, d'autres conservant dans le malheur toute la dignité de combattants sans reproches. Nos maisons d'école en étaient pleines, et petits et grands se sont efforcés de secourir tant de misère, pendant les sombres semaines de l'exode français. Il est compréhensible que rien ne pouvait être entrepris en dehors de cela, dans de pareilles conditions. Mais dès que la tourmente fut passée, la vie reprit son cours. De nombreux membres du corps enseignant ont participé aux cours de gymnastique, de travaux manuels, ici et là, le Camp de la jeunesse aux études a réuni, comme chaque année, les étudiants des écoles normales, des gymnases et des universités, ainsi que quelques instituteurs, institutrices et pasteurs, pour l'examen des questions particulièrement actuelles : rapport entre parents et enfants, la vocation, des problèmes philosophiques, littéraires, politiques. Le camp de 1941 aura lieu à la montagne, alors que les précédents se tenaient dans l'un ou l'autre village jurassien.

Nous ne voudrions pas clore cette chronique sans rappeler la mémoire d'un pédagogue bien connu de nos collègues romands : M. le Dr Schraner, directeur de l'Ecole normale de Thoune. D'un caractère droit, aimable, grand travailleur, il s'était fait apprécier comme maître, comme secrétaire à la Direction de l'instruction publique, puis à la tête de l'Ecole normale des institutrices à Thoune. A la fois pondéré et actif, homme d'initiative, il avait donné la plus belle impulsion à son école. Mobilisé à

plusieurs reprises, capitaine d'une compagnie territoriale, il fut terrassé dans l'accomplissement de son devoir militaire, en assurant la garde du Palais fédéral, à l'âge de 50 ans. Le corps enseignant bernois lui gardera un souvenir reconnaissant et fidèle.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel.

L'application des mesures concernant la formation professionnelle du personnel enseignant a débuté au printemps 1941.

Une vingtaine de jeunes brevetés ont été placés dans les classes pour accomplir le stage réglementaire de quatre mois.

Les stagiaires sont initiés aux activités ci-après :

surveillance, travaux administratifs, corrections de devoirs domestiques et de travaux exécutés en classe ;

préparation de leçons et leçons dans les différentes branches du programme, initiation aux méthodes et aux procédés d'enseignement, utilisation rationnelle du matériel et des manuels.

Les stagiaires sont chargés par les inspecteurs des écoles ou le Département de l'instruction publique, de lectures, de l'étude de questions de pédagogie ou de didactique, de la préparation de matériel d'enseignement.

Nous rappelons que le stage est obligatoire pour tous les maîtres et maîtresses de l'enseignement public, primaire, secondaire et professionnel.

En vue de la formation des maîtres enseignant dans les écoles techniques, un nouveau type de brevet a été institué : celui de maître de pratique.

Un règlement a été élaboré ainsi qu'un programme pour chaque type de brevet correspondant à chacune des branches de formation professionnelle.

Ce programme comprend les épreuves suivantes : culture générale, capacité professionnelle (exécution de travaux pratiques), aptitude à l'enseignement, connaissances du métier (travaux écrits et interrogations).

En outre, les candidats à ce brevet devront avoir pratiqué le métier pendant deux ans au moins.

Au cours de l'année scolaire, il a été remis à tous les membres du personnel enseignant un exemplaire, tiré à part, de l'impor-